



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza di u Turismu
di a Corsica

Agence du Tourisme
de la Corse

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FEVRIER 2026

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 4 DI FERRAGHJU DI U 2026



Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 4 février 2026 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Benoît CHAUDRON.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
 *Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;
 *M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI ;
 *Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
 *M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
 *M. Jean-Charles MARTINELLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
 *M. Attilius CECCALDI à M. Marc SIMONI ;
 *Mme Josette MAZZACAMI à M. Benoît CHAUDRON ;
 *M. Ludovic SUSINI à M. Hervé VALDRIGHI ;
 *M. Jacques COSTA à M. Don Joseph LUCIANI.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

* Mmes et MM. Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
 *M. le Préfet de Corse ;
 *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
 *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
 *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
 *Mme la Présidente de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
 *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
 *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.



ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Roch de GIACOMONI, Direction des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame la présidente déclare la séance ouverte et remercie les membres du conseil pour leur présence en les invitant ensuite à procéder sans attendre à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Muriel Fagni est désignée à ce titre.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Madame la présidente indique que ce premier conseil de l'année s'inscrit dans un contexte à la fois exigeant et structurant pour notre établissement. Exigeant, car le territoire continuera en 2026 à faire face à des enjeux majeurs en matière de gestion des flux touristiques, de soutenabilité des modèles et de préservation de ses équilibres. Structurant, car il nous revient collectivement de traduire ces orientations en décisions opérationnelles et en actions de terrain.

Le bilan de l'année passée a confirmé la pertinence des choix stratégiques engagés par l'ATC. A maints égards nous avons progressé, les chiffres en sont témoin, notamment en faveur de l'étalement saisonnier, de la diversification des clientèles et de la répartition des flux sur le territoire. La stratégie de déconcentration annoncée en 2021 se déploie de manière globale et porte ses fruits. Ainsi, les résultats observés notamment sur le hors-saison nous encouragent à poursuivre et à amplifier cette trajectoire, en gardant toujours en ligne de mire la cohérence avec les orientations portées par la Collectivité de Corse et les objectifs inscrits dans le PADDUC.

Mme la présidente indique que la réunion de ce jour aura comme point central le vote du budget primitif 2026, construit dans un souci de maîtrise des dépenses, sans rogner aucunement sur nos ambitions pour la Corse. Même si l'équilibre est difficile, ce budget doit permettre de consolider nos dispositifs et de continuer notre politique de promotion. Il doit permettre également d'accompagner les professionnels et de renforcer la lisibilité de notre action, tout en tenant compte des contraintes financières qui s'imposent à nous, année après année.

Mme la présidente énonce ensuite les autres dossiers inscrits à l'ordre du jour, à savoir plusieurs rapports structurants relatifs à l'organisation de l'établissement, parmi



lesquels une évolution de l'organisation de deux des pôles de l'agence. Ces évolutions visent à améliorer notre efficacité collective, à nous moderniser, à adapter nos modes de fonctionnement à l'évolution des pratiques professionnelles et à renforcer la cohérence entre nos missions, nos objectifs et nos ressources humaines.

Mme la présidente tient enfin à souligner l'importance du dialogue social et du bon fonctionnement des instances de l'ATC, notamment à travers l'examen des budgets affectés au Comité Social et Économique.

A la suite de son propos liminaire, Mme la présidente aborde le premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025.

Mme la présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 17 décembre 2025 qui, en l'absence d'observations, est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET PRIMITIF 2026.

Mme la présidente indique que le budget présenté aujourd'hui vise, comme les années précédentes, à poursuivre les objectifs d'étalement et de diversification des flux touristiques tout au long de l'année, ainsi qu'une meilleure répartition des flux sur l'ensemble du territoire. Pour cela, les actions d'investissement viendront soutenir le tourisme rural et vert, tandis que les actions de promotion et de marketing positionneront la Corse comme une destination accessible toute l'année. La coordination des acteurs du tourisme et l'analyse des tendances conjoncturelles ou durables demeureront des actions constantes afin de toujours mieux comprendre les besoins et les attentes du secteur et ceux des touristes.

Ce budget, énonce Mme la présidente, a été élaboré conformément aux orientations budgétaires arrêtées par la Collectivité de Corse et présentées lors du dernier conseil d'administration. Il prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes avérées ou fortement probables tant en investissement qu'en fonctionnement et s'inscrit dans une volonté de maîtrise des dépenses structurelles liées aux frais de personnel et de fonctionnement.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à Gérard PERALDI. Celui-ci présente le budget prévisionnel en recettes et en dépenses en le mettant en perspective avec le Compte Financier Unique 2024 ainsi qu'avec la situation en cours de finalisation de l'exercice 2025. Cette mise en perspective permet de mieux appréhender la trajectoire financière de l'établissement.

Il explique que cette année, afin de répondre à la demande constructive formulée par CHAUDRON, la présentation du document budgétaire a été enrichie par un rappel de



la consommation budgétaire de l'exercice 2024 ainsi que par la présentation d'un point de situation initialement provisoire, désormais consolidé. Cette nouvelle approche permet ainsi de mieux appréhender la trajectoire financière de l'ATC, tant en recettes qu'en dépenses notamment au regard de l'évolution des charges de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, les recettes prévisionnelles estimées à 17 488 150 €, prennent en compte les dotations de la Collectivité de Corse, pour un montant total de 15 449 950 € (montant identique à celui de l'année précédente) et les autres ressources qui proviendront du PO FEDER-FSE+ 21-27, des droits de participation aux salons, des adhésions au SITTCO et des recettes de mise à disposition de données concernant le secteur touristique en Corse, pour un montant de 2 038 200 €. L'ensemble de ces recettes permet l'équilibre général du budget primitif de l'année 2026.

Les dépenses prévisionnelles d'un montant identique, sont constituées des dépenses d'investissement et de fonctionnement des actions de l'établissement, (65% du montant total du budget), des charges de personnel, (29%), des charges générales de fonctionnement, (6%).

En matière d'investissement, les dépenses permettront de financer les subventions et les aides visant à structurer et à renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre destination.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 5 435 000 € :

- 2 340 000 € seront alloués aux subventions concourant à l'aménagement et à l'amélioration de l'offre d'hébergement ou d'activité, dans le cadre du Guide des aides au tourisme ;
- 250 000 € seront alloués à la finalisation du financement de l'appel à projets TPE/PME lancé en 2021 relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique. Sur les 137 dossiers instruits, 5 restent à finaliser ;
- 2 000 000 € seront consacrés au soutien du dispositif « Avances remboursables » destiné aux structures d'hébergement hôtelier professionnel. A ce jour ce sont 420 projets qui ont été soutenus grâce à ce dispositif ;
- 395 000 € à la première phase de l'aménagement des aires d'arrêt de l'itinéraire cyclo touristique GT20 ;
- 200 000 € à la poursuite de la conception du nouveau site internet BtoC de l'ATC ;
- 250 000 € seront alloués au renouvellement des licences et des équipements nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement.

Le budget prévisionnel destiné aux charges de fonctionnement, comprenant les charges liées aux actions, les salaires des personnels et les charges nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'établissement, est de 12 053 150 €.

Les budgets destinés aux actions sont respectivement de :

- 5 300 000 € pour la promotion touristique de la destination (campagnes de communication, salons, workshops, accueil presse et TO...);



- 647 200 € pour l'aide à l'armature touristique du territoire (contrats triennaux de développement et aide au fonctionnement des OT, soutien aux évènements, programmes UE) ;
- 190 000 € pour le centre de ressources en charges des cahiers du tourisme, des études, des analyses et tendances conjoncturelles ;
- 115 950 € pour la communication institutionnelle en charge de la revue de presse spécialisée, des newsletters, de la maintenance et de l'hébergement des sites et de la documentation.

Le budget des charges de personnel, s'élève à 5 000 000 €, il intègre les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point).

Le budget des charges de fonctionnement, s'élève à 800 000 €, il financera les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives....

Ces montants budgétaires seront ajustés en fonction des recettes réellement constatées. Le montant total de ce budget prévisionnel en investissement et en fonctionnement est de 17 488 150 €.

Le document a été soumis préalablement au CSE de l'ATC pour recueil de son avis. Le personnel de l'Agence est ainsi associé à la dynamique sociale de l'établissement. A ce titre, M. PERALDI donne la parole à M. SIMONI, représentant du CSE au sein du conseil afin qu'il présente l'avis émis par cette instance.

M. SIMONI indique que le CSE, réuni en séance le 27 janvier dernier a été consulté conformément aux dispositions en vigueur et a pu se prononcer en toute connaissance de cause sur la base des documents transmis. A l'issue des échanges, l'instance a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres. Il est notamment relevé une maîtrise des orientations budgétaires et financières ainsi qu'une stratégie fondée sur la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des territoires. Les dépenses sont affectées à hauteur de 65% aux actions de fonctionnement et d'investissement, tandis que les charges générales demeurent maîtrisées. La promotion de la destination constitue, par ailleurs, un axe prioritaire de l'action conduite.

A la suite de cette intervention, M. PERALDI souligne l'implication du CSE dans les actions relatives à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Il rappelle que cette contribution constitue un levier essentiel de cohésion sociale et que les actions conduites de manière continue produisent des effets positifs. Il est ainsi observé, dans la durée, un renforcement de la cohésion interne et une dynamique globale favorable.

Dans le même cadre, M. FILIPPI rappelle l'importance du dialogue social au sein de l'entreprise, en soulignant l'impact potentiel de l'absentéisme, notamment de courte durée, sur le climat social.

Enfin, M. SIMONI souligne que les dispositifs mis en place au sein de l'ATC tels que l'arbre de Noël, les chèques vacances ou encore les réductions sur les abonnements sportifs participent à l'amélioration du cadre de travail et contribuent au maintien d'un climat social satisfaisant.



Le budget primitif de l'Agence du Tourisme de la Corse relatif à l'exercice 2026 est adopté. Se sont abstenus : Mme Christelle COMBETTE et M. Charles VOGLIMACCI.

Mme COMBETTE tien à expliquer son abstention : elle estime que le budget alloué à l'ATC est trop faible.

3) BUDGETS AFFECTÉS AU CSE POUR 2026.

Mme la présidente rappelle que l'ATC dispose d'un Comité Social et Economique doté de la personnalité civile et que conformément à la réglementation ce CSE doit disposer de deux budgets spécifiques pour mener ses missions.

Mme la Présidente donne la parole à Jean-Guillaume FILIPPI qui précise qu'à l'instar des années précédentes les budgets pour l'année 2026 se composent d'un budget de fonctionnement et d'un budget dédié aux activités sociales et culturelles. Le budget de fonctionnement, d'un montant de 6 135 €, sera principalement consacré à la prise en charge des frais de formation et d'assistance juridique ou du fonctionnement du CSE comme son nom l'indique. Le budget des activités sociales et culturelles, de 38 000 €, se répartira de la manière suivante :

- 33,61 % affecté à la participation aux chèques vacances ;
- 54,24 % du budget consacré au Noël des collaborateurs et de leurs enfants, avec l'octroi de bons d'achats ainsi qu'au buffet de Noël ;
- 12,16 % du budget destiné aux activités culturelles et sportives : billetterie spectacles, concerts et cinéma ainsi que la participation aux frais d'abonnements et de licences sportives des collaborateurs et de leurs enfants.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4) ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION INTERNE DU PÔLE PROMOTION ET DU PÔLE INGÉNIERIE-DÉVELOPPEMENT.

Mme la présidente fait part du besoin de l'ATC d'adapter son organisation afin d'améliorer sa recherche d'efficacité tout en prenant en compte l'évolution des processus de travail. Deux évolutions sont souhaitées : la première évolution concerne le pôle promotion/communication ; la deuxième concerne le pôle développement.

Mme la Présidente donne la parole à Jean-Guillaume FILIPPI pour une explication plus détaillée du rapport.

Celui-ci indique que s'agissant du pôle promotion/communication, le projet de nouvelle organisation a été élaboré à l'issue d'un benchmark comparatif mené auprès des CRT, d'Atout France ainsi que d'une analyse approfondie du fonctionnement actuel du pôle. Cette organisation vise à optimiser l'utilisation des moyens et des compétences en favorisant leur mutualisation ainsi que la polyvalence. Elle s'inscrit également dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Agence.



A cette fin, le pôle serait structuré autour de cinq secteurs d'expertise : Secteurs BtoB à destination des professionnels, BtoC à destination des particuliers, Presse-Evènement, Filières tel que la plongée, l'agrotourisme la randonnée et enfin un secteur digital en charge des campagnes numériques, de la refonte et de la gestion du site internet de l'Agence. Cette organisation permettra une meilleure mutualisation des moyens en s'appuyant sur les compétences spécifiques de chaque responsable de secteur et favorisera le travail collaboratif.

Cette évolution présente un intérêt réel pour les salariés, qui se verront confier des missions plus diversifiées. Les assistants demeureront organisés par marché tout en intervenant de manière transversale sur l'ensemble des secteurs et des filières, en coordination avec la responsable de pôle et les responsables de secteur. Cette organisation reposera sur des plans d'actions définis, priorisés et partagés en amont afin d'anticiper et d'évaluer la charge de travail.

La mise en œuvre de cette réorganisation sera progressive. Un bilan sera réalisé en juin 2026 afin d'en évaluer les effets. Enfin, la dénomination de ce pôle sera modifiée et deviendra pôle promotion/marketing en lieu et place du pôle promotion /communication.

Une deuxième évolution est prévue au sein de l'Agence concernant le pôle développement. Celui-ci assure l'instruction des dossiers de subvention lesquels sont ensuite certifiés par l'Administration générale avant paiement. Le contrôle qualité de ces dossiers était jusqu'à présent intégré au processus de certification. Afin de favoriser les échanges et d'améliorer la fluidité des traitements, ce contrôle a été repositionné en amont de la certification. Cette évolution permet de réduire les délais de finalisation de l'instruction et de la certification.

Dans ce contexte, il est donc apparu nécessaire de rattacher le contrôle qualité des dossiers d'aide au développement au pôle développement et non plus à la certification.

M. SIMONI indique que cette nouvelle organisation a été également présentée au CSE ainsi qu'aux personnels des services concernés en amont de cette instance. Le CSE a émis un avis favorable à l'unanimité, en soulignant notamment que la majorité de ses membres est issue du service concerné, ce qui constitue un gage d'implication dans l'avis rendu. Il est également relevé que ce travail apparaît abouti et réfléchi. Le fait qu'il s'appuie sur une analyse menée au sein d'autres CRT et organismes similaires à l'ATC, et non sur un audit externe a été particulièrement salué pour la définition des besoins propres à l'Agence. Enfin cette nouvelle organisation apparaît plus opérationnelle et moins verticale. En effet, le fonctionnement actuel présentait certaines lacunes, notamment une organisation trop cloisonnée et en silo. La nouvelle organisation vise à mieux correspondre à la réalité du travail des agents et à renforcer l'efficacité opérationnelle.

Il est à noter que les agents eux-mêmes indiquent que cette organisation va dans le bon sens et qu'elle permettra notamment d'assurer un meilleur pilotage de l'activité, dans la mesure où il existait jusqu'à présent un manque de visibilité sur les actions menées. La mutualisation des moyens ainsi que la mise en œuvre d'une plus grande transversalité devraient également permettre de réaliser des économies d'échelle sur certaines actions. Pour l'ensemble de ces raisons, M. SIMONI indique qu'un avis unanimement favorable a



été prononcé, même si quelques inquiétudes légitimes et compréhensibles ont été exprimées par le personnel s'agissant d'un changement marquant une rupture avec une organisation très ancienne.

Les membres du CSE ont cependant tenu à rappeler plusieurs points de vigilance essentiels. Pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire que le déploiement de cette nouvelle organisation soit maîtrisé et jalonné d'étapes permettant d'assurer sa bonne mise en œuvre. Les agents devront être accompagnés dans cette transition et les fiches de poste devront évoluer afin de prendre en compte ces nouvelles missions et pour cela il a été rappelé aux agents concernés que le CSE demeurerait disponible pour les accompagner en cas d'inquiétudes ou de difficultés rencontrées.

Concernant le point relatif au développement, M. SIMONI indique que le CSE n'a pas été consulté.

A ce propos, M. PERALDI précise qu'il s'agit d'un sujet davantage technique et rappelle, comme l'a évoqué M. FILIPPI, que jusqu'à présent le chargé de mission qualité était rattaché à la certification. Or il est apparu, au regard de l'activité réelle, qu'il était préférable de traiter les problématiques en amont plutôt qu'en aval. Ainsi, en rattachant directement cette mission à l'instruction il est possible d'intervenir plus tôt en termes de conseil au niveau des instructeurs et de facilitateur afin que les difficultés soient anticipées et résolues plus tôt. En effet, lorsqu'une problématique susceptible de bloquer une certification est détectée au cours de l'instruction, elle peut être ainsi levée en amont. Cela permet non seulement de réduire les délais de traitement mais également d'éviter que le pétitionnaire ne se retrouve dans une situation d'attente prolongée.

Le rapport relatif à l'évolution interne du pôle Promotion et du pôle Ingénierie-Développement de l'ATC est adopté à l'unanimité.

5) MODIFICATION DES LIBELLÉS D'EMPLOIS DE POSTES.

Mme la présidente donne la parole à M. Jean-Guillaume FILIPPI.

Ce dernier indique que le BOFIP-GCP-22-0007 (rubrique 2 : dépenses de personnel) stipule que la délibération créant l'emploi pour les agents des Etablissements Publics des Collectivités doit préciser entre autres le libellé emploi, le statut correspondant à l'emploi, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, l'échelon du poste considéré. Toute modification d'un libellé d'emploi doit ainsi faire l'objet d'une délibération autorisant cette modification.

La stratégie promotionnelle présentée lors du dernier conseil d'administration qui comporte notamment une augmentation des campagnes de promotion digitale et une animation accrue des réseaux sociaux nécessite des modifications des missions de certains agents de l'ATC. Ces modifications sont également en lien avec le projet d'organisation qui vient d'être présenté.

Il est proposé en conséquence des modifications de libellés d'emplois de trois postes permanents. 1 poste de chef de projet communication qui sera transformé en



charge de mission digital, 1 poste d'assistant promotion qui va évoluer vers assistant digital et un poste d'infographiste qui sera transformé en assistant community manager sans changement de catégorie ni d'échelon.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le rapport relatif à la modification des libellés d'emplois de postes de l'ATC.

POINT D'INFORMATION SUR LA STRATÉGIE VISANT À AMÉLIORER LE TAUX DE REPONSE AUX ENQUÊTES MENSUELLES AUPRÈS DES HÉBERGEURS.

M. SIMONI, en qualité de responsable de l'observation touristique à l'ATC rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de l'activité touristique en Corse, l'observatoire de l'ATC réalise chaque mois une enquête de conjoncture auprès des différents hébergements (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes, etc.). Via un questionnaire en ligne il leur est demandé de communiquer leur niveau de fréquentation, leur taux d'occupation, leur dynamique saisonnière et leurs prévisions en termes de taux d'occupation pour les mois à venir. Ces questionnaires, certes répétitifs, constituent cependant un outil essentiel pour analyser au fil des mois les grandes tendances de la saison touristique afin de piloter l'activité et adapter ainsi nos stratégies avec efficience.

Il a cependant été constaté une diminution progressive des taux de réponse, ce qui fragilise la fiabilité des analyses ainsi que la représentativité des résultats, tant par type d'hébergement que par territoire, ce qui pose un problème en termes de représentativité, de fiabilité statistique et de capacité à produire des indicateurs fiables et exploitables.

Dans ce contexte, l'adhésion des professionnels à cette démarche collective constitue un enjeu majeur. C'est pourquoi il est envisagé de mettre en place un rendez-vous mensuel identifié auprès des hébergeurs afin d'augmenter leur taux de réponse.

Les principaux axes de la méthodologie qui sera prochainement mise en place et qui seront abordés avec le président de la commission observation sont les suivants :

En premier lieu anticiper afin d'améliorer l'acceptabilité de l'enquête. Plutôt que de solliciter les professionnels tous les mois sans préparation, un message d'information sera envoyé afin d'expliquer la finalité du suivi. L'idée est de rendre l'enquête plus concrète, en démontrant son utilité réelle pour la filière touristique, afin de favoriser l'adhésion et la participation au questionnaire. Dans cette perspective, l'appui des fédérations professionnelles est également sollicité. Chaque filière sera mobilisée afin d'encourager ses membres à répondre aux enquêtes de l'ATC en rappelant que celles-ci contribuent directement à un meilleur pilotage de l'activité touristique.

Afin de renforcer la démarche, les messages transmis seront personnalisés. Un courrier court, accompagné du questionnaire sera adressé directement aux hébergeurs, en insistant sur la simplicité de l'enquête et sur la confidentialité des données recueillies. Ces messages devront également rendre concrète l'utilité des données produites qui permettent un suivi précis de l'activité touristique à l'échelle du territoire ainsi que le



bénéfice direct pour les participants avec le partage d'indicateurs et de tendances de leur secteur. Les répondants recevront ainsi, chaque mois, un mini-bilan leur permettant de constater l'intérêt réel de leur participation pour l'Agence. Par ailleurs, des relances seront effectuées auprès des non-répondants dès deux jours après l'envoi du premier courriel.

Mme la présidente insiste sur le fait qu'il est essentiel de parvenir à maintenir ces enquêtes mensuelles car si le taux de réponse atteint un seuil critique il deviendra particulièrement difficile de produire des indicateurs fiables de visibilité sur la saison. Il est donc indispensable que les hébergeurs se mobilisent pleinement et participent activement aux enquêtes. A titre d'exemple, seuls 50 campings sur 215 répondent actuellement aux enquêtes.

Mme la présidente souligne également que ces enquêtes ne sont pas menées dans le seul but d'en réaliser et qu'elles répondent à un objectif précis. Ces démarches sont importantes afin d'orienter les actions à mener pour la Corse et entraînent des répercussions sur le travail pouvant être mené avec la Banque de France et l'Etat.

Elle insiste également sur le fait que les enquêtes de l'ATC, bien qu'elles ne soient pas obligatoires sont d'autant plus importantes car les notes de conjoncture publiées chaque mois permettent d'appuyer les socioprofessionnels dans leurs démarches.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la présidente lève la séance à 15h50.

La secrétaire de séance

Muriel FAGNI

La Présidente

Angèle BASTIANI